



CODE D'ETHIQUE

L'Association EuroMismatique a construit son développement sur la base de valeurs et de principes d'action et de comportement mis en œuvre par le bureau et ses adhérents. Ils constituent le fondement des rapports de confiance qui doivent exister entre le bureau, ses adhérents, ses partenaires, ses fournisseurs et ses donateurs.

Ce code d'éthique, fermement respecté et appliqué, a pour but d'aider au développement du sens des responsabilités, le caractère et le professionnalisme au sein de l'Association.

Il est adapté pour servir de guide de conduite aux adhérents de l'Association EuroMismatique et pour promouvoir des normes professionnelles en matière de conduite et de services parmi ses adhérents.

Ces règles ne sont pas exhaustives mais, alliées au sens des responsabilités de chacun, elles constituent autant de repères utiles pour tous les adhérents de l'Association et l'ensemble de ses partenaires.

Le défaut par un des adhérents, partenaires ou fournisseurs de se conformer aux règles définies dans ce code d'éthique et de conduite peut entraîner la suspension de privilèges et de l'expulsion de l'Association, conformément aux règlements de celle-ci.

Par conséquent, l'Association Numismatique EuroMismatique promulgue le code d'éthique et de conduite suivant, et tous les adhérents, partenaires, fournisseurs et donateurs y souscrivent et acceptent de s'y conformer :

1. Respect de la légalité

Les partenaires et les fournisseurs de l'Association Numismatique EuroMismatique appliquent dans tous les domaines les lois et règlements en vigueur dans tous les pays où ils exercent leur activité. Ils appliquent les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, en particulier celles relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé, du travail des enfants.

Tous les adhérents reconnaîtront et s'acquitteront de toutes leurs responsabilités et fonctions au mieux de leurs connaissances en appliquant les principes reconnus par la loi en matière de revente.

2. Respect de la loyauté et transparence

Les fournisseurs et adhérents de l'Association Numismatique EuroMismatique ont pour principe la loyauté à l'égard des adhérents et de leurs fournisseurs, afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

3. Conduite

Tous les adhérents maintiendront les plus hautes normes en matière de conduite personnelle et professionnelle, de façon à faire ressortir davantage la crédibilité de l'image de l'Association et de la numismatique.

4. Rapports avec les adhérents et les fournisseurs

Tous les adhérents entretiendront de saines relations avec l'Association et leurs confrères. Chaque adhérent doit respecter les principes d'intégrité et de loyauté dans ses rapports avec les autres adhérents, partenaires et fournisseurs, s'interdit directement ou indirectement de solliciter tous cadeaux.

5. Engagement dans l'association

Chaque adhérent de l'Association met en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible et contribue effectivement au respect des principes d'actions de l'association dans un esprit de solidarité.

Tous les adhérents s'efforceront d'accroître leurs connaissances numismatiques chaque fois que l'occasion s'y prêtera afin d'élargir leurs propres horizons et ceux de la numismatique en général.

Tous les adhérents appuieront activement les efforts de l'Association visant à aider le public à mieux comprendre et mieux apprécier la numismatique de la monnaie Européenne plus particulièrement.

6. Conflits d'intérêts

Chaque adhérent de l'Association doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de l'Association et son intérêt personnel ou celui de ses proches.

En particulier chaque adhérent s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur, partenaire ou un adhérent, sauf dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées.

7. Confidentialité

Chaque adhérent de l'Association a l'obligation de ne pas divulguer à des tiers ou à d'autres adhérents qui ne sont pas habilités à en avoir connaissance, les informations professionnelles confidentielles auxquelles il a accès.

Aucun adhérent ne s'engagera à fournir des informations confidentielles sur l'Association telles que les informations bancaires, ou autres sans en aviser le président de l'Association et/ou le vice président.

Ainsi, chaque adhérent s'interdit d'utiliser directement ou indirectement, à des fins personnelles, des informations privilégiées qu'il pourrait détenir dans le cadre ou à l'occasion de réunions ou discussions.

8. Activités politiques

L'Association ne contribuera jamais au financement de partis politiques.

Les adhérents de l'Association ayant des activités politiques le font à titre privé, en dehors de l'Association et s'interdisent, dans ce cadre, de communiquer sur leur appartenance à l'Association.

9. Affiliation des adhérents à l'Association

Aucun adhérent ne cherchera à obtenir un emploi ou de l'avancement professionnel en se portant candidat à une position déjà occupée par un adhérent de l'Association, ou en cherchant de quelque façon que ce soit à obtenir cette position.

Aucun adhérent n'offrira d'endossement au nom de l'Association, ne tirera profit de son affiliation à l'Association en rapport avec un endossement ou ne discréditera de quelque façon le nom, la cote d'estime ou la réputation de l'Association en rapport avec un endossement sans le consentement écrit du président de l'Association.

Si un adhérent a connaissance d'une violation intentionnelle de ce code d'éthique et de conduite, il doit la signaler sans tarder, par écrit, au siège social de l'Association, ou à l'un des membres du conseil d'administration (président, vice président, trésorier, ...).

Il est demandé à chaque adhérent, en cas de difficulté d'interprétation ou de doute sur l'application, dans une situation donnée, des règles d'actions et de comportement ci-dessus, d'en référer au Président de l'Association. Tout adhérent, partenaire ou fournisseur de l'association souhaitant s'entretenir avec lui peut laisser un message dans la rubrique « Nous contacter » du site Internet de l'Association www.euromismatique.org.

Ce code éthique a été mis à jour le 19 avril 2007.